Quatrième Année. — Numéro 1 | CINQ CENTIMES | Samedi 1er Janvier 1898

L'ÉGALITÉ de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

DÉPOT LÉGAL Nord N° 21 1898

BULLETIN DU JOUR

UNE DUPERIE

Nous avons reproduit, avant-hier, — le dédiant aux russophiles lillois, — un article de M. Paul de Cassagnac à propos de l'alliance, si fort cornée depuis Pétershof, entre la république de M. Félix Faure et l'empire de Nicolas.

Dans cet article, M. de Cassagnac s'indignait patriotiquement du rôle secondaire et humiliant que cette alliance a fait à la France. Non seulement, il contestait que nous en eussions retiré des avantages ou des prestige, mais prenant texte des événements dont la Chine est en ce moment le théâtre, il démontrait que nous n'étions plus qu'une nation à la suite...

La *Dépêche* ni l'*Echo* n'ont souffle mot, bien entendu, malgré notre discrète invitation, des doléances de leur fougueux coreligionnaire politique.

Nous n'y revenons pas, quant à nous, pour les contraindre à brûler ce tsarisme qu'ils ont tant adulé, mais parce que les faits qui se sont produits, depuis deux jours, ont confirmé, et ce que nous n'avons cessé de dire et les appréhensions de M. de Cassagnac, quant aux résultats de ce mariage contre nature, entre deux puissances sans rapports économiques, sans relations intellectuelles, sans intérêts communs.

La main-mise de l'Allemagne sur Kiao-Tchéou et de la Russie sur Port-Arthur, on l'est vivement agité l'opinion en France, que le gouvernement a cru devoir se défendre de l'impérition dont on l'accuse par une dépêche officieuse qui n'est qu'un commentaire d'un article du journal les *Novosti* de St-Pétersbourg.

Les *Novosti* et le communiqué du gouvernement français s'évertuent à expliquer que notre pays n'a de véritables intérêts que dans le sud de la Chine, — dans le Tonkin et l'Annam, — qu'il peut bien, en conséquence, laisser carte blanche aux allemands et aux russes, par ailleurs du vaste empire.

La thèse est contestable et il n'est pas douteux qu'elle soit formellement contestée à la tribune de la Chambre: mais où le gouvernement français dépasse les bornes de l'impudence, c'est lorsqu'il avoue « qu'une triple alliance s'est constituée en vue de l'Extrême-Orient !»

Et quel est le facteur important de cette nouvelle triplice ?

L'Allemagne !

Avions-nous assez raison de dire, malgré les criailleries de nos adversaires cléricaux et réactionnaires, que la base du traité franco-russe était la renonciation de la France à l'Alsace-Lorraine? Qui pourrait en douter maintenant !

Voilà où nous a conduit la politique aussi prétentieuse que personnelle de M. Hanotaux. Grâce à cette politique d'aplatissement progressif, le monde civilisé, nous verra bientôt marcher à la remorque des flottes du Kaiser et du Tsar, et guerroyer contre l'Angleterre, pour satisfaire la fringale ou les ambitions slaves et teutonnes !

Non, ce n'était pas la peine de dépenser vingt milliards pour notre armée, cinq milliards en faveur de notre flotte pour n'être plus, aujourd'hui, qu'une nation à la suite.

Qu'on l'avoue donc, l'alliance franco russe est une duperie économique et une duperie politique. Nous avons peut-être le temps de réparer le mal fait à notre dignité nationale et le préjudice causé à nos intérêts, mais il faut agir vite et, comme première besogne, envoyer Hanotaux-Pacha se faire pendre à Constantinople, en lui laissant le loisir de lécher une dernière fois les bottes de Guillaume, s'il lui plait de passer par Berlin.

G. SIAUVE-EVAUSY.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 décembre.

Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'agriculture, sous la présidence de M. Méline.

Les ministres se sont occupés des affaires courantes.

Le prochain conseil aura lieu mardi 11 janvier.

Les promotions du Mérite agricole paraîtront à l'*Officiel* à la fin de la semaine.

Les nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'Académie ne seront arrêtées que du 10 au 15 janvier.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DE LA BANQUE

Paris, 30 décembre.

Ainsi que nous l'annoncions hier, la nomination de M. Pallain, directeur des douanes, comme gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Magnin, a paru ce matin à l'*Officiel*.

M. Pallain, qui vient de décrocher cette grosse timbale, est le beau frère de M. Cochery. Il est né le 20 mars 1847. Avocat à la cour d'appel, puis secrétaire d'Ernest Picart, il fut tour à tour sous préfet de Sceaux en 1871, directeur du personnel du ministère des finances, directeur au ministère des finances, directeur des douanes, poste qu'il occupait depuis 1888. On voit que sa carrière a été très rapide.

Après avoir été si longtemps directeur, le voici maintenant gouverneur de la Banque, une des plus belles sinécures de la République opportuno-financière.

LA PRESSE ET LE DROIT DE RÉPONSE

Paris, 30 décembre.

La 2e chambre correctionnelle de la Seine a rendu hier son jugement dans le procès intenté par M. Dubout, l'auteur de *Frédéponde*, à la *Revue des Deux Mondes* et à son directeur, M. Brunetière, qui lui avait refusé l'insertion d'une réponse à un article que M. Jules Lemaître, critique de la *Revue*, avait consacré au drame de M. Dubout.

Le tribunal, tout en consacrant le droit de réponse, déclare que ce droit comporte certaines restrictions, et qu'on ne peut admettre que, sous prétexte de réponse, un auteur puisse contraindre une publication périodique à publier tout ou partie de sa pièce. En conséquence, M. Dubout est débouté de sa demande.

SUICIDE D'UN OFFICIER A ISSOIRE

Issoire, 30 décembre.

M. le lieutenant-colonel de La Roque s'est suicidé sur l'esplanade de la Gare, en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite. On attribue ce suicide à l'état maladif de cet officier supérieur, et au chagrin qu'il éprouva d'un échec.

TENTATIVE CRIMINELLE DE DÉRAILLEMENT

Thonon, 30 décembre.

Une enquête faite par M. Cavalier, commissaire de surveillance, vient de révéler qu'un inconnu a tenté de faire dérailler dimanche, à un kilomètre de la gare de Mésinges, le train parti d'Annemasse à 8 h. 12 du soir pour arriver à Thonon à 9 h. 07, à la traversée du Marais de la Maladière.

A l'endroit précis où commença en 1893 le déraillement qui coûta la vie au chauffeur Pedat, on avait déposé, en travers de la voie, un tronc de noyer d'environ 30 centimètres de diamètre, et un bloc de pierre d'une quarantaine de kilos, qui ont été retrouvés à quelque distance, au bas du talus fortement malmenés par le choc de la machine. Celle-ci n'a d'ailleurs ressenti qu'un choc assez peu grave et qui a simplement faussé la tringle du chasse pierre.

LA CATASTROPHE DE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Paris, 30 décembre.

Un très curieux en même temps que très regrettable effet de la récente catastrophe.

Un des voyageurs, M. Morati, conseiller général de la Corse, avait eu la bonne fortune de se tirer sain et sauf de l'accident.

Quarante huit heures après, une réaction des plus violentes s'est produite, suivie d'un très grand abattement physique, d'autant plus appréciable que M. Morati est d'ordinaire un homme des plus actifs. Il a dû s'aliter, en proie à une véritable prostration. Son état est assez grave.

ASSASSINAT D'UN VIEILLARD DE 77 ANS

Cognac, 30 décembre.

Un vieillard de 77 ans, nommé Gentil Durousseau, demeurant à Rutelier, commune de Cognac, veuf depuis quelques années, avait pris chez lui un nommé Jean Dupuis et sa femme, à laquelle il avait légué ses biens. Mais, en raison du caractère acariâtre de la femme Dupuis, Durousseau avait décidé qu'il annulerait son testament et décidé que les époux Dupuis devraient quitter la maison le 25 courant.

Dans la nuit du 23 au 24, Dupuis étrangla Durousseau.

Le docteur Thomas, appelé pour constater le décès, refusa un permis d'inhumer et prévint le commissaire, qui avisa le parquet.

A la suite des constatations de l'autopsie, le juge d'instruction vient d'ordonner l'arrestation des époux Dupuis. Le mari a fait des aveux, déclarant qu'il est seul coupable.

ETRANGER

LA GRÈVE DES MÉCANICIENS ANGLAIS

Londres, 30 décembre.

Les résultats complets du vote des mécaniciens n'ont pas encore été rendus publics.

Il paraît certain que les propositions des patrons seront repoussées dans une proportion d'environ 80 0[0, et que l'arrangement des 52 heures le sera par une moyenne de 10 voix contre une.

UNE PRINCESSE ARRÊTÉE EN BELGIQUE

Bruxelles, 30 décembre.

On annonce de Liège que, sur la demande du gouvernement suisse, les autorités ont procédé à l'arrestation d'une princesse Troubetzkoi, sous l'inculpation d'escroqueries commises à Genève.

LA 89e ANNÉE DE M. GLADSTONE

Londres, 30 décembre.

Les journaux rappellent que c'est hier que M. Gladstone est entré dans sa quatre vingt neuvième année.

Les associations britanniques lui ont envoyé des messages de félicitations.

TRAITÉ ENTRE LA RUSSIE ET L'ITALIE

Rome, 30 décembre.

Le *Populo Romano*, à propos du traité de commerce entre l'Italie et la Russie, dit qu'un échange de vues a eu lieu seulement entre les ministres italiens du commerce et des affaires étrangères pour établir les bases des négociations. Mais celles ci, contrairement à ce qui a été publié dans une dépêche, ne pourraient être fondées sur une réduction des droits d'entrée en Russie des oranges et des citrons, en retour d'une réduction correspondante en Italie sur le blé, le sucre et le pétrole.

DÉPART DE TROUPES ANGLAISES POUR L'INDE

Londres, 30 décembre.

Onze cent soixante deux hommes de troupe et trente et un officiers sont partis, hier, de Southampton à destination de Bombay.

Mille autres partiront le 20 janvier.

LE MOUVEMENT OUVRIER EN HONGRIE

Budapest, 30 décembre.

Le Congrès des ouvriers agricoles qui se tient actuellement à Budapest s'est prononcé pour la journée maximum de douze heures, pour le paiement des heures supplémentaires, et pour le paiement en argent de tout travail.

LES VARIATIONS DE M. MÉLINE

Avant la « trêve des confiseurs », M. Méline a éprouvé le besoin d'atténuer sa politique ancienne et la Chambre tout entière a eu le sentiment qu'elle assistait à une évolution marquée de la part du Président du Conseil.

Jusqu'ici, M. Méline avait toujours dirigé, précédé souvent le mouvement protectionniste. Il semblait dire à la France agricole que c'était surtout dans les relèvements des tarifs douaniers qu'était le salut.

Dans la question des porcs, il a pris une attitude sensiblement différente. Depuis quelques mois, ce n'était pas un mystère pour ceux qui suivent de près ces questions que M. Méline était en conflit sourd avec la Commission des douanes. Il lui reprochait d'aller trop loin, de se montrer trop exigeante, de compromettre sans raison les relations extérieures de la France. Il retardait, autant qu'il dépendait de lui, la discussion sur la mévente des porcs. L'autre soir, quand la commission des douanes a voulu brusquer la discussion et enlever le vote, M. Méline assistait gêné, contraint, à ce débat. On sentait qu'il désapprouvait ses amis, qu'il n'osait pas encore le leur dire, mais qu'il en avait bien envie. Il s'y est décidé après les explications que je venais de donner à la Chambre.

Il faut l'avouer, la conduite de la commission des douanes était singulièrement irritante. Les paysans souffrent depuis trois ans, par la mévente des porcs, d'une crise redoutable, et, au lieu d'en étudier sérieusement les causes, pour y appliquer des remèdes appropriés, la commission des douanes avait imaginé les mesures les plus vaines, le plus grossier trompe-l'œil. Elle s'était dit : « Les élections approchent. Pourvu que nous puissions dire aux paysans que nous nous sommes occupés d'eux, peu importe ce que nous ferons ; ils n'y regarderont pas de près, et le tour sera joué. » C'est cette comédie que j'ai signalée à la Chambre et que M. Méline, en termes plus discrets, mais avec la même décision, a signalée à son tour.

La commission affectait de croire que c'était surtout à l'importation des porcs étrangers qu'était due la baisse des porcs. C'était une plaisanterie. M. Méline lui a fait observer que, non-seulement l'importation des porcs vivants diminue depuis que les prix sont bas, mais que depuis un an, c'est nous qui en exportons. La commission se donnait l'air de protéger le paysan en portant le droit de 8 à 12 fr. par tête de porc. Or, M. Méline lui a montré, chiffres et documents en mains, que depuis un an il n'était entré que *cinq mille porcs* et qu'il en était sorti, vendus par nous à l'étranger, *soixante-huit mille*. De même les importations de viandes salées et de saindoux décroissent de plus des trois quarts précisément depuis que la crise des prix du porc est déclarée. La cause du mal n'est donc pas là. Et M. Méline, pour achever sa démonstration, a constaté qu'en Angleterre, où il n'y a *aucune espèce de droit de douane sur les porcs, le prix du porc n'avait pas baissé* tandis qu'il baissait en France.

Il a ajouté que la baisse des prix chez nous était due surtout à des causes intérieures. D'abord, il y a tendance à la surproduction. Et surtout depuis quelques années, pour utiliser les déchets des industries agricoles, grandes beurreries, grandes féculeries, l'élevage du porc s'est beaucoup développé. De plus, il s'est créé des fabriques qui, avec des suifs et de l'huile de coton, fabriquent de faux saindoux qui, par leur concurrence, abaissent les prix. C'est à cette fraude qu'il faut couper court.

J'avais déposé un contre-projet en ce sens. Je demandais qu'on ne pût fabriquer et vendre, sous le nom de saindoux, ces produits frauduleux, et que la marine, la guerre, les lycées, n'achètent que chez les fournisseurs qui vendent exclusivement des produits authentiques. M. Méline a promis, avant la fin de la législature, un projet de loi général dans ce sens ; je n'avais donc qu'à ajourner jusque là mon contre-projet.

Mais ce qui a frappé tous les esprits, c'est combien M. Méline a paru fatigué des excès du protectionnisme. Pour moi, qui n'ai jamais hésité à voter des lois de protection pour les paysans, je n'ai cessé en même temps de les avertir, autant qu'il dépendait de moi, que ces mesures n'avaient qu'une efficacité très restreinte et qu'il faudrait chercher autre chose. M. Méline a été conduit par les événements à tenir le même langage. Et c'est lui-même, le chef du protectionnisme, qui avertit enfin les producteurs paysans qu'ils devront chercher d'autres moyens de salut.

Quelle est la cause de ce revirement, de ce rebroussement économique de M. Méline ? Nous n'en sommes pas réduits à la conjecture, puisqu'en me faisant l'honneur de me répondre sur les négociations internationales auxquelles j'avais fait allusion, il l'a précisée. Il a craint d'abord qu'en poussant trop loin la protection il ne fermât décidément à tous les produits français tous les marchés du dehors, et que l'agriculture elle même en pâtisse. Par exemple, il serait mauvais pour les paysans qui produisent encore des cocons, que nos soieries fussent repoussées de partout. Et, en second lieu, il devait venir un moment où le bimétallisme de M. Méline devait entrer en conflit avec son protectionnisme.

M. Méline croit que pour relever les prix des produits dans le monde, il faut rétablir la valeur monétaire de l'argent. Je crois qu'il n'aboutira pas. En tout cas, il n'a d'autre appui en ce moment que la République des Etats-Unis. Il l'a dit nettement : « J'ai lié partie avec eux ». Or, comment soutenir une guerre violente de tarifs douaniers avec les Etats-Unis au moment où l'on devient leur allié dans la campagne bimétalliste ?

Ainsi M. Méline a été conduit, non pas certes à répudier son œuvre et le protectionnisme, mais à en marquer les limites. On a senti qu'il avait touché le fond d'une politique et qu'il allait remonter.

Mais quoi ! et que vont dire maintenant les paysans de France ? Voilà que le grand prêtre du protectionnisme n'a plus la foi. Une seule route leur reste ouverte pour échapper aux misères, aux désordres, aux crises de la société présente.

Et cette route, c'est le socialisme.

JEAN JAURÈS.
Député de Carmaux.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 30 décembre.

Enfin on va en finir aujourd'hui avec ce procès du Panama, et tout fait espérer que le seul condamné sera le juge d'instruction fin de siècle, M. Le Poittevin.

DIXIÈME AUDIENCE

La lassitude résultant de ces longs débats paraît complète

Au moment de l'ouverture de l'audience, à midi et demi, c'est à peine si une cinquantaine de personnes sont dans la salle.

Dernières plaidoiries

Me LE CHAPLAIN présente la défense de M. Baisant, il ne doute pas que le jury suivra la voie du ministère public et acquittera son client.

Après lui, Me SIGNORINO dit quelques mots en faveur de M. Rigaut.

Le dernier avocat, Me LABORI, défend M. Boyer; il expose quelques courtes observations et ne plaide pas, puisque l'accusation est abandonnée contre M. Boyer. Il fait l'éloge de la vie de son client.

Réplique de l'avocat-général

M. l'avocat-général VAN CASSEL se lève de nouveau pour discuter devant le jury le mémoire qui lui a été adressé par M. Naquet et qui tendrait à disculper Me Saint-Martin.

Il réplique ensuite à la plaidoirie de Me Tezenas, défenseur de M. Henry Maret. Il conteste longuement certaines de ses allégations et déclare maintenir ses réquisitions contre Arton, MM. Saint-Martin, Henry Maret et Planteau.

Je reste absolument convaincu, dit il, qu'il n'y a eu dans cette affaire de Panama que des défaillances individuelles : j'ai eu la douloureuse mission de les relever. Mais, qu'on le sache bien, l'honneur de la grande majorité de la représentation nationale reste intact et ne saurait être atteint.

***

L'audience est suspendue à trois heures.

A la reprise, Me Demange, défenseur d'Arton, demande un acquittement général.

Tour à tour, Me Décori pour M. Saint Martin, Me Tenezas pour M. Henry Maret et Me Salmon pour M. Planteau répliquent brièvement ; puis le président déclare les débats terminés.

Le jury se retire pour délibérer à 3 h. 35.

VERDICT D'ACQUITTEMENT

Après une heure de délibération, le jury répond NON sur toutes les questions et pour tous les accusés, sauf, naturellement, en ce qui concerne M. Naquet, en sa qualité de contumax.

Des applaudissements éclatent. Le président donne l'ordre de faire évacuer la salle.

La Cour prononce l'acquittement de tous les accusés.

***

Après le prononcé de l'arrêt acquittant tous les parlementaires poursuivis, Me DELZON, au nom de M. Lemarquis, liquidateur mandataire des obligataires, demande la restitution par Arton des sommes qu'il reconnaît avoir touchées.

Me DEMANGE répond qu'on ne peut scinder le verdict et Arton s'écrie de son côté que le quitus du baron de Reinach est au dossier et que par conséquent il ne redoit rien à personne.

Après en avoir délibéré, la cour rend un arrêt condamnant les parties civiles aux dépens.

Les accusés se retirent en remerciant le jury.

Le cas de M. Naquet

Puis la Cour, jugeant sans l'assistance du jury, se dispose à juger M. Naquet, absent.

Au nom de son père, le fils de M. Naquet est admis à parler devant la Cour. Il lit un long mémoire tendant à justifier le contumax de l'accusation qui pèse sur lui et il supplie la Cour, puisqu'il n'y a pas de corrupteur, d'acquitter son père.

M. l'avocat général VAN CASSEL déclare n'avoir rien à contredire et, dans les circonstances présentes, il dit n'être pas disposé à soutenir l'accusation contre M. NAQUET.

La Cour, après en avoir délibéré en Chambre du Conseil, rend un arrêt déclarant qu'il sera sursis pendant un délai d'un mois à juger M. Naquet.

L'audience est ensuite levée à 5 h. 1[4 sans incident.

Çà & Là

JOYEUSETÉS ALLEMANDES

J'ai quelquefois parlé de la justice anglaise. Les peuples étant pour nous des frères, je ne vois pas pourquoi je ne dirais pas un mot de la justice allemande, qui me paraît aussi joyeuse que celle de Londres.

Ce n'est certainement pas en France qu'on verrait un tribunal s'intéresser à ce que des témoins pensent de l'enfer, et à l'idée qu'ils se font de ce lieu désagréable.

Les juges allemands ne dédaignent pas ce genre d'information.

Ces magistrats avaient à se prononcer sur le sort d'un individu ne « croyant ni à l'enfer, ni même à l'existence d'un Dieu justicier. »

L'avocat du prévenu comprenait bien que cette fâcheuse incrédulité allait nuire à son client dans l'esprit des juges, et, pour démontrer que les opinions pouvaient être fort différentes sur un pareil sujet, il s'avisa de demander au commissaire de police, principal témoin à charge, comment il se représentait l'enfer.

— Le témoin n'est pas obligé de répondre, dit le président ; ce sont des opinions personnelles.

Mais le témoin veut répondre quand même.

Il déclare qu'il se représente l'enfer comme le catéchisme et les livres saints le figurent.

L'avocat lui fait observer qu'il n'y a pas ici de dogme absolument fixe ; sans doute il est communément estimé que l'enfer est un lieu où règne une température élevée ; mais, d'autre part, il existe aux Etats Unis des livres religieux composés à l'intention des nègres, qui souffrent du froid sous un ciel plus rigoureux que celui de l'Afrique.

Ces livres parlent de l'enfer comme d'un endroit toujours recouvert de neige ou de glace, et dans lequel la température oscille entre 10 et 20 degrés au dessous de zéro (*sic*).

— Qu'en pense le témoin ? s'écrie le défenseur.

Le témoin n'en pense pas grand'chose : il n'a rien à dire contre cette conception d'un enfer glacial : mais, quant à lui, il préfère s'en tenir à l'enfer ordinaire.

L'avocat reprend : « Cependant le grand poète Dante Alighieri... »

Ici, le président interrompt et prononce les paroles suivantes : « Je remarque dans le public une dame qui ne cesse de rire depuis quelques minutes. Cela trouble la séance et, en même temps est fort inconvenant. Je l'invite à se taire. Nous traitons ici des matières fort graves, et dans lesquelles je ne vois aucun sujet de divertissement. »

C'est sans doute, que cet honnête magistrat est difficile à divertir, car, pour ma part, il me semble que mon attitude eut été aussi « inconvenante » que celle de la dame ainsi réprimandée.

***

Autre affaire, d'où il résulte qu'un voyageur étranger peut injurier un Allemand en Allemagne, si l'insulté ne comprend pas la langue parlée par l'insulteur.

La chose s'est passée récemment à Francfort.

Le chef de cuisine d'un des grands hôtels de la ville, — Français, comme la plupart des « chefs » allemands, — était traduit en justice sous l'inculpation de coups, injures et menaces.

Il avait, devant témoins, prodigué à son logeur les plus grossières insultes, avait déclaré qu'à la première occasion favorable il lui ferait son affaire et, en attendant, par manière de précipuit, lui avait administré, toujours devant témoins, une raclée magistrale.

Battu et mécontent, le logeur crut devoir demander vengeance à la justice de son pays ; il cita devant le tribunal des échevins son bouillant locataire.

« Le tribunal, après en avoir délibéré,

» Sur la question d'injures et de menaces, — attendu qu'elles ont été prononcées en français, langue qu'ignore le plaignant, décide qu'elles n'ont pu ni offenser, ni effrayer celui-ci, qu'elles manquent, par conséquent, de ce qui constitue l'élément principal du délit, et sur ce chef, renvoie le cuisinier des fins de la plainte dirigée contre lui.

» Sur la question des coups, — attendu, au contraire, que, pour l'appréciation de ce délit, la nationalité du prévenu importe peu, que les voies de fait sont constantes et le dommage évident, condamne le cuisinier à 100 fr. d'amende et aux dépens. »

Ce jugement intéresse vivement les touristes et particulièrement ceux qui ne sont jamais contents de rien.

Ils peuvent aller à Francfort où il leur sera loisible d'épancher leur mauvaise humeur tout à leur aise.

C'est égal ! Il y a toujours des juges en Allemagne, mais il faut avouer qu'ils ne sont pas ordinaires !

RAOUL TABOSSE.

CHRONIQUE

La mère Café

Neuf heures achevaient de sonner. Aussitôt les maçons, occupés à la construction du bâtiment, lâchèrent, d'un mouvement unanime, leurs outils et regardèrent vers l'horizon. Subitement, l'un d'eux, Jean Borin, placé à l'étage supérieur, trompetta :

— Voici la mère Café !

Effectivement, au bout de l'avenue, pointait une petite vieille, poussant devant elle, à petits pas, une petite charrette. C'était la vendeuse de café, veuve Turot, de son vrai nom.

Tous les maçons dégringolèrent des échafaudages et se massèrent à la porte du chantier.

Quand la petite vieille fut à portée :

— Bonjour, mère Café, crièrent-ils en chœur.

— Ponjour, les gas, bonjour, répondit la petite vieille, et, après avoir franchi, plus hâtivement, les quelques mètres qui la séparaient encore d'eux, elle arrêta sa voiture, sur laquelle trônait majestueusement, au milieu d'une cour de litres et de tasses, un tonnelet de fer blanc à deux compartiments, poli comme un réflecteur.

— Qui veut une tasse ? demanda-t-elle.

— Moi, moi, firent simultanément dix voix.

— Eh ! eh ! un peu de patience, chacun sera servi, dit gaiement la petite vieille.

En même temps, avec son tablier, — un tablier frais sorti de lessive et dont la blancheur réjouissait l'œil — elle essuyait les tasses.

Le tonnelet grâce aux braises qui garnissaient son compartiment inférieur, conservait le café très chaud.

— Tonnerre ! s'écria Borin, servi le premier en qualité d'ancien, v'la du noir qui n'est pas gelé, il brûle la langue.

— C'est ainsi qu'il est bon, sentencia la marchande.

— Je ne dis pas non, repartit Borin, riant d'un gros rire, mais il serait meilleur, refroidi par un verre de cognac.

— Oh ! le goulu, qui n'a pas seulement le temps d'attendre que je prenne la bouteille ! riposta la petite vieille d'un ton également joyeux.

Et la tasse de Borin reçut une ample rasade d'un tord-boyaux, baptisé cognac.

Successivement, les maçons du chantier burent, à courte lampée, leur café.

***

Tout à coup la petite vieille aperçut un garçon joufflu, de dix-huit à dix-neuf ans, qui se tenait à l'écart.

— Un nouveau ? interrogea-t-elle, le désignant.

— Oui, Pierre Bernard, porte-oiseau, embauché depuis hier.

Elle alla au garçon joufflu.

— Pour sûr, tu viens de la campagne ! Tu ne ressembles pas aux malgriots du faubourg.

— Oui, je viens de la campagne, il a bien fallu, la terre ne donne plus de travail du côté de chez moi.

— De quel endroit ?

— D'un village près de Dun-sur-Auron.

— Dans le Cher ?

— Oui,

— Tu es donc Berrichon ?

— Pardine !

— Berrichon ! Berrichon ! répéta par deux fois la petite vieille, et, soudainement, tandis que des flammes douces montaient à ses yeux, elle se tut, comme si mille pensées l'assaillaient, qu'elle ne parvenait pas à démêler. Les maçons s'approchèrent.

— Qu'y a-t-il ? Qu'y a-t-il ? mère Café ?

— Il y a, reprit la petite vieille, après quelques instants, il y a que je suis Berrichonne aussi. Le garçon est mon pays. Et ça me rappelle des choses, des choses qui datent de si loin, si loin.

— Vous vous faites plus âgée que vous n'êtes, interrompit Borin. On croirait, à vous entendre, mère Café, que vous avez au moins cent ans !

— Je n'ai pas cent ans, mais le 15 décembre prochain, j'en aurai soixante-dix. Ça compte déjà. Et savez-vous quand j'ai quitté le Berri ?

— Non.

— Au printemps de ma vingtaine.

— Vous n'y êtes jamais retournée depuis ?

— Jamais.

De nouveau, la petite vieille resta une seconde, silencieuse. Ensuite, lentement, elle poursuivit, évoquant, l'un après l'autre, ses souvenirs :

— Je me vois d'abord gardeuse d'oies... Je savais à peine marcher. On venait de me donner de jolis sabots dont j'étais très fière... J'avais une grande gaule... S'il faisait beau, je m'asseyais au bord du champ, les oies passaient autour de moi ; le jars, un jars tout blanc sans une tache, me connaissait bien, lorsque je l'appelais, il accourait, seulement il me mordait souvent les jambes.... Si la pluie tombait, je m'enveloppais dans un vieux